

Marie-Paule DEHOUCK
Chef de division

Arnaud FARGUES
Adjoint au chef de division

Sandrine MISMAQUE
Chef de bureau

Dossier suivi par :
Agnès THOMAS
Gestionnaire

dipred2-gc02@ac-amiens.fr
Tél. : 03.23.26.22.18

2020-2021/MPD/AF/SM/AT

**Direction des Services
Départementaux de l'Éducation
Nationale de l'Aisne
Cité administrative
02018 LAON Cedex**

Laon, le 20 novembre 2020

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Aisne

à

Mesdames et messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
d'école
Mesdames et messieurs les enseignantes et
enseignants du premier degré

Objet : Liste d'aptitude à la direction d'établissement de centre médico-psychopédagogique, et liste d'aptitude de directeur d'école annexe et d'école d'application tenant lieu d'école annexe au titre de l'année 2021.

Références :

- Décret n°74-388 du 8 mai 1974 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de directeur d'établissement spécialisé ;
- Circulaires n° 75-006 du 6 janvier 1975, n° 75-159 du 24 avril 1975 ;

Pièces jointes : 2 pièces.

Vous voudrez bien trouver, ci-dessous, les conditions requises pour bénéficier d'une inscription sur les listes d'aptitude à l'emploi de directeur(rice) d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée, et de directeur d'école annexe et d'école d'application tenant lieu d'école annexe, au titre de l'année 2021.

I - Conditions d'inscription sur les listes d'aptitude :

Il est nécessaire de justifier au 1^{er} octobre 2020, de 30 ans d'âge minimum et des diplômes et état de services ci-après.

1 – Candidature à la liste d'aptitude de directeur d'école annexe et d'école d'application tenant lieu d'école annexe :

- Etre titulaire du CAFIPEMF (ex CAEA et CAFIMF)
- Justifier de 8 années (huit années) de service en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles.

2 – Candidature à la liste d'aptitude de directeur de centre médico-psychopédagogique

- Etre titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ou titulaire du CAPA-SH option G, du CAPSAIS ou du CAPPEI.
- Justifier de 8 années (huit années) de service en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dont 5 années (cinq années) d'enseignement spécialisé

L'inscription sur la liste d'aptitude n'est acquise que pour une année.

II – Transmission des dossiers :

Les demandes seront présentées au moyen des deux imprimés joints à la présente note, **accompagnées de la copie des diplômes requis** et seront adressées par la voie hiérarchique à l'adresse suivante :

**Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne
Bureau DIPRED 2 – Gestion collective
Cité administrative
02018 LAON Cedex**

pour le mardi 1er décembre 2020 délai de rigueur.

J'attire l'attention des candidats sur la nécessité de compléter le formulaire de demande d'inscription en cochant la case correspondant à leur choix, à savoir :

- fonctions de directeur d'école annexe ou d'école d'application tenant lieu d'école annexe,
- fonctions de directeur de centre médico-psychopédagogique.

III – Commission académique :

Une commission académique formule ensuite ses propositions après examen des dossiers de candidature et un entretien avec chacun des candidats.

Hervé SEBILLE

SIGNE

P.J. : dossier de candidature composé de l'imprimé de demande d'inscription et du formulaire d'appréciation par votre autorité hiérarchique